

MER 05



18 0
--- ---
32 0



JEU 06



18 0
--- ---
30 3

VEN 07



18 0
--- ---
31 6

SAM 08



19 0
--- ---
31 6

DIM 09



18 0
--- ---
26 2

LUN 10



17 0
--- ---
26 1

Cette semaine

- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Vus cette semaine**
- **Règlementation**

STADES PHENOLOGIQUES

L'ensemble des cépages est situé à "fermeture de la grappe".
Les parcelles gelées sont entre "grains de plomb" et "grains de pois".
Un épisode de grêle mercredi 28 juin a touché les communes de Gaillac (Boissel), Broze, Cahuzac/Vère, Senouillac, Tessonnières, Puycelsi, Campagnac, Aussac, Florentin : les dégâts s'échelonnent de 5 à 20%.

MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Pas d'évolution significative cette semaine, présence de vieilles taches desséchées. Les sorties liées aux pluies écoulées devraient être visibles en fin de semaine ou en début de semaine prochaine.

Modélisation:

Les pluies enregistrées la semaine dernière ont cumulé entre 18mm (Couffouleux) et 80mm (Castanet). La pression est en hausse et des contaminations de masse ont été modélisées sur la majorité des secteurs. De nouvelles contaminations de masse sont modélisées dès 4mm.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage lorsque les taches sont sporulées quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou **jusqu'à la véraison.**

Préconisations

Attention aux pluies prévues pour le début de la semaine prochaine. Si le risque se maintient, intervenir en préventif avec :

* 300g-400g de cuivre métal

Attention au lessivage : 20mm.

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

4mm suffisent pour de nouvelles contaminations de masse

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Des symptômes de plus en plus nombreux sont visibles sur les feuilles et les grappes des témoins non traités et des parcelles sensibles et à historique.

Préconisations

Soyez vigilants jusqu'au stade "fermeture de grappe" complète sur les parcelles saines et jusqu'à la véraison sur parcelles avec des symptômes.

Intervenez si le cumul des pluies est > 20 mm avec

* *Microthiol Spécial Dispers, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.*

Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Période de sensibilité en cours jusqu'à la fermeture de la grappe.

BLACK ROT**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Peu d'évolution hormis sur des parcelles très sensibles et déjà impactées : quelques grains sont touchés. La majorité des parcelles sont saines.

En attente des sorties liées aux pluies de la semaine dernière.

Préconisations

Attention, sur les parcelles atteintes et/ou à historique, les prochaines pluies peuvent encore provoquer des contaminations.

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents

vignobles montrent une efficacité des produits à base de soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum

A retenir

Soyez vigilants sur les parcelles avec symptômes et /ou sensibles

BOTRYTIS**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Des symptômes sont observés sur grappes, notamment sur Gamay et Chardonnay, plus discrets sur Syrah.

Le plus souvent, la maladie se contorne à des grains isolés mais parfois des foyers sont observés.



Grain isolé de botrytis sur Gamay

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise.

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Observations de symptômes

VERS de la GRAPPE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Le vol semble terminé.

Des perforations d'eudémis sont observées en divers secteurs.

On observe aussi des perforations d'Eulia sur certaines parcelles.



Dégâts d'Eulia

Préconisations

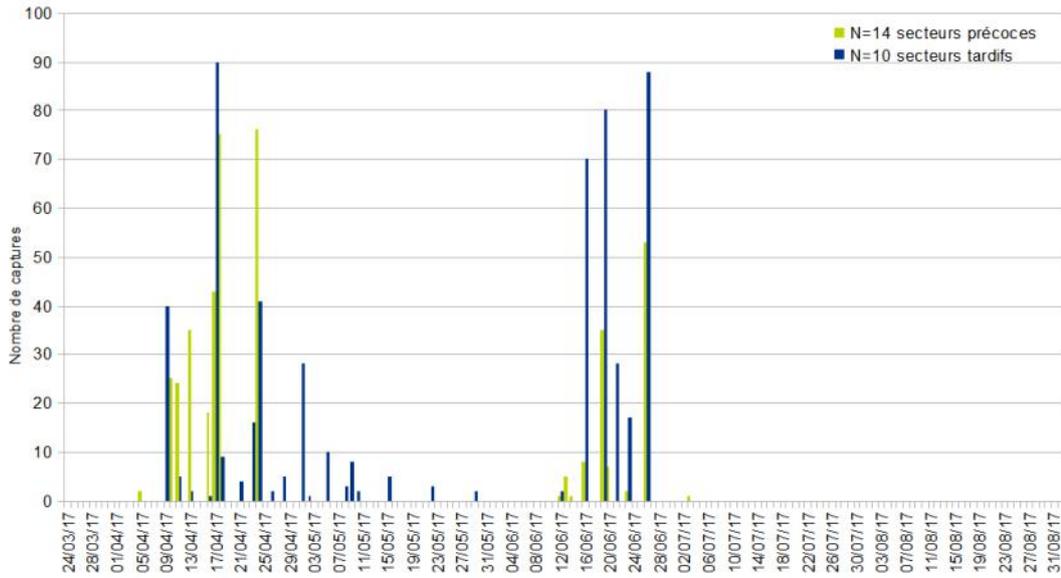
A ce stade, il est trop tard et inutile d'intervenir. La gestion portera, si nécessaire, sur la 3ème génération.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Des perforations sont observées



Captures d'eudemis sur le réseaux de pièges du vignoble gaillacois

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Quelques rares larves sont observées.

Préconisations

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération.

Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose problème et si nécessaire, intervenez avec :

- * Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)
- * Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

A retenir

1ères larves.

FLAVESCENCE DOREE

Observations au vignoble :

Les premiers symptômes sont observés sur le vignoble.

Les modalités de lutte sont décrites sur le document suivant.

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_2_cle8243bf.pdf

Préconisations

T3 du 28 juin au 11 juillet

- * *Pyrévert*, pyrèthre naturel, 1,5kg/ha

A retenir

T3 du 28 juin au 11 juillet

VUS CETTE SEMAINE

Maladies du bois : apparition de symptômes de forme lente et d'apoplexie

Erinose : recrudescence sur jeunes feuilles de façon très importante sur certaines parcelles.

Phylloxéra : galles présentes sur quelques parcelles.

Thrips : une parcelle a été signalée avec des populations importantes.

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Prochain bulletin, le 11 juillet

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

